



## rupture conventionnelle et situation financière dure

Par **karinou**, le **06/09/2011** à **15:22**

Bonjour, mon employeur a reçu ma demande de rupture conventionnelle le 11 juillet 2011, à ce jour (6/9/2011) je n'ai toujours pas eu de rdv, pas de recommandé en fait rien, alors que le pdg lui-même m'a dit que ce serait réglé pour fin août, qui plus est cette entreprise a visiblement des problèmes d'organisations; en effet le salaire n'est jamais viré à la même date et à cause d'eux je suis constamment très très rouge à ma banque y a t il quelque chose à faire? j'ai énormément de factures impayées qui se sont présentées avant l'arrivée de la paie du coup ça me fait des doublons et je n'arrive pas à m'en sortir je vais bientôt être fiché BDF si ça continue comme ça. J'ai vraiment besoin d'un coup de main, je ne sais plus quoi faire pour m'en sortir.

Par **P.M.**, le **06/09/2011** à **16:58**

Bonjour,

L'employeur n'a aucun délai pour répondre à une demande de rupture conventionnelle et il n'est de toute façon pas forcé de l'accepter...

Le retard répété dans le versement du salaire peut déjà vous permettre de réclamer à l'employeur le remboursement des frais et/ou même réparation du préjudice engendré, il pourrait aussi vous permettre de prendre acte de la rupture du contrat de travail aux torts du dit employeur puisqu'il n'est pas ou plus exécuté de bonne foi mais cela n'est pas sans risque car le Conseil de Prud'Hommes pourrait analyser cela comme une démission sans lui donner les effets d'un licenciement sans cause réelle et sérieuse...

En revanche, vous pourriez en demander la résiliation judiciaire, si vous ne voulez pas courir un tel risque...